

Washington, D.C. le 25 Mai 1946

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu nous adresser à la date de ce jour, une lettre ainsi conçue:

" Me référant au paragraphe I.B. de l'Annexe à l'Accord en date de ce jour relatif aux biens allemands en Suisse, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement suisse examinera, dans l'intérêt commun des quatre Gouvernements, la question des mesures propres à éviter que des créanciers chirographaires d'Allemands, dont les biens sont liquidés, puissent être désintéressés sur ces biens ou sur le produit de cette liquidation. "

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de cette communication.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

M. Walter Stucki,
Ministre plénipotentiaire,
Chef de la Délégation suisse,
Washington, D.C.

Walter Stucki
Chaque année
W. Stucki